

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je sais que la Chambre a consenti unanimement à renoncer à l'heure des mesures d'initiative parlementaire pour hier et aujourd'hui, mais que, vu l'urgence de deux bills privés, soit les ordres n^{os} 4 et 5 qui figurent à la page 22 du *Feuilleton*—deux projets de loi qui tendent à constituer en corporations des compagnies d'assurance mutuelle, et qui ont été approuvés par le Sénat,—il y a eu consentement unanime à ce qu'ils soient étudiés aujourd'hui. Je demanderais donc que nous nous y mettions dès maintenant.

M. le président: L'honorable député demande-t-il que je fasse rapport de la question et sollicite la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui?

L'hon. M. Starr: C'est exact.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE
DÉBATTUES SUR LA MOTION
D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow): Le Code criminel—la proposition d'un amendement concernant la représentation par un avocat; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis): L'économie canadienne—l'augmentation du prix du sucre; le député de Broadview (M. Gilbert): Le logement—la modification de la formule de fixation des taux relatifs aux hypothèques.

Hier, un ordre de la Chambre a été adopté selon lequel l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire devait être suspendue aujourd'hui. Si je comprends bien, une entente a eu lieu à l'égard de la requête du député d'Ontario que, du consentement unanime, la Chambre passe maintenant à l'étude des deux bills que le député a mentionnés. Je voudrais rappeler aux députés le contexte de l'article 102 du Règlement. Toutefois, la présidence n'a rien à redire si la Chambre est unanimement d'accord. La Chambre consent-elle à l'unanimité à passer à l'étude de ces deux bills?

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je ne

Des voix: D'accord.

m'opposerai pas à la procédure qu'on a suggérée. Toutefois, Votre Honneur a parlé d'une

entente. Je ne sache pas, pour ma part, qu'on se soit mis en rapport avec notre groupe à ce sujet.

L'hon. M. Starr: J'ai cru comprendre que les parrains des projets de loi avaient parlé aux représentants de tous les partis. Si tel n'est pas le cas, je m'excuse de ma négligence.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre propose-t-elle de passer aux travaux d'initiative parlementaire afin d'examiner les bills n^{os} S-12 et S-13 qui constituent les articles n^{os} 4 et 5 du *Feuilleton* d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

«WESTERN FARMERS MUTUAL INSURANCE
COMPANY»

M. W. B. Nesbitt (Oxford) a proposé la 2^e lecture du bill n^o S-12, visant à constituer en corporation la Western Farmers Mutual Insurance Company.

M. l'Orateur suppléant: Nous occuperons-nous des deux projets de loi en même temps?

Des voix: D'accord.

«FARMERS CENTRAL MUTUAL INSURANCE
COMPANY»

M. John Loney (Bruce) propose la lecture du bill n^o S-13 constituant en corporation la Farmers Central Mutual Insurance Company.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, cette façon de procéder est nouvelle pour moi. Convient-il que nous étudions en même temps deux bills au comité?

M. l'Orateur suppléant: Je puis dire au député de Vancouver-Est que le cas est prévu, mais que nous n'avons pas très souvent recours à cette méthode. Elle n'est cependant pas antiréglementaire.

(Les motions sont adoptées; les bills sont lus pour la 2^e fois; après examen sommaire en comité, rapports sont faits des bills, qui sont lus pour la 3^e fois et adoptés.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président: Le comité reprend maintenant les travaux interrompus à six heures.